

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 24 novembre 2023

DATE de convocation et d'affichage

17 novembre 2023

DATE de publication de la délibération

29 novembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 23

Votants 26

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, Adjoints ; Mmes et MM. ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile (arrive à 19h15), FOUCHARD Fabrice, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, BAZIN Denis (arrive à 19h35), BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : ANDRÉ Marie-Thérèse donne pouvoir à PARPAILLON Marie-Laure ; GORON Maxime donne pouvoir à DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile ; LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLE Roger ; D'ABOVILLE Rosine donne pouvoir à BLANDIN Béatrice ; BAZIN Denis donne pouvoir à DEHEEGER Vianney jusqu'à son arrivée ;

Étaient absents : DUFFEIL Christophe.

Secrétaire de séance : SALIS Anaïs, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD

N°241123-13 : Versement d'une subvention à l'association MCS pour l'organisation du concert de Noël en partenariat avec le SIM

Madame Nathalie DELVILLE rappelle que la Maison de la Culture et de la Solidarité (MCS) de Tinténac, représentée par sa Présidente, a saisi Monsieur le Maire d'une demande de subvention communale pour l'organisation du concert de Noël en partenariat avec le SIM.

Ce concert aura lieu le samedi 16 décembre 2023 à 18h00 à l'Espace Ille-et-Donac. Se produiront l'ensemble « Vulkanik » et l'école Notre-Dame.

Pour rappel, le montage financier des concerts de la saison culturelle du SIM se fait de la manière suivante :

- 1/3 du coût du concert est pris en charge par la commune,
- Une association est porteuse de l'organisation (la MCS) pour la prise en charge des cachets des artistes (déclaration Guso ou contrat de cession). La participation financière de l'association sera à la hauteur des bénéfices des entrées payantes (5 € pour les + de 16 ans),
- Le reste du coût est pris en charge par l'école de musique, le SIM.

Le coût total du concert est de 2 400,00 €, soit une participation de la commune de 800,00 €.

Les membres de la Commission « Finances » réunis le 14 novembre 2023, émettent l'avis de verser une subvention de 800,00 € à l'association MCS.

(Messieurs BIMBOT et TOCZÉ ne sont pas présent dans la salle durant ce point)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (ne participent pas au vote : Nelly BOSSARD, Christian TOCZÉ et Frédéric BIMBOT), le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 800,00 € à l'association MCS pour l'organisation du concert de Noël.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

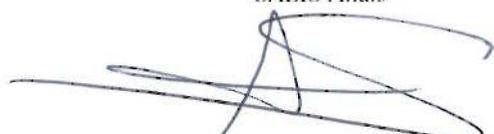
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le Maire,
Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,
SALIS Anaïs



Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le
De sa publication sur le site Internet de la commune le 29 novembre 2023.